

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 79 MODIFIANT LA LOI DES
MINES , PRÉSENTÉ AU MRNF DU QUÉBEC , DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION EN COMMISSION PARLEMENTAIRE DÉBUTANT LE
12 MAI 2010 À QUÉBEC**

**PAR : RAYMOND BÉDARD
PROSPECTEUR ET TRAVAILLEUR EN EXPLORATION
MINIÈRE DEPUIS 40 ANS**

INTRODUCTION

A titre de prospecteur et travailleur en exploration minière depuis 40 ans , j'ai été à même de vivre beaucoup de changements dans la loi des mines . Pour les gens de terrain comme nous , il y a eu un impact direct au quotidien des politiques décidées par les gouvernements . Certes , il faut des lois et des règlements pour encadrer l'industrie minière afin de faire profiter tous les Québécois de la richesse qui leur appartient , mais dont le rôle de gestionnaire revient à l'état . L'industrie a énormément évolué depuis 50 ans et les gens confondent encore l'exploration minière et l'exploitation minière ; les nouvelles technologies , le savoir faire des travailleurs de l'industrie , la formation de la main d'œuvre de plus en plus qualifiée , démontrent notre souci pour l'environnement . L'industrie minière collabore énormément avec les différents ministères , forêt , mine et environnement , afin de mieux soutenir les bonnes pratiques du milieu ; il y aura toujours des délinquants partout dans la société mais il faut travailler ensemble à les éduquer . L'industrie est d'accord à travailler avec ces différents ministères afin de mieux cohabiter avec les multi usagers afin que tous soient assujettis aux même critères de loi et règlements , équité et égalité pour tous . Je suis un simple prospecteur et travailleur en exploration minière depuis 40 ans et ce mémoire n'est pas négatif , mais représente à mes yeux une image "polaroid" de la situation actuelle que nous souhaitons améliorer , car critiquer pour critiquer serait inutile ; nous avons besoin de sentir que la consultation est réelle et non de la poussière politique aux yeux . Je n'ai pas de diplôme universitaire , et je n'ai pas non plus la prétention d'être quelqu'un qui va régler tous les problèmes ; à titre de citoyen et de travailleur en exploration minière , je suis insatisfait de la façon dont le gouvernement propose le projet de Loi 79 et je me prévaux de la tribune qu'il nous donne , pour exprimer mon désaccord et mes recommandations sur certains points . Avec la participation de plusieurs intervenants , le ministère sera en mesure d'avoir une bien meilleure idée de l'approche qu'il doit avoir face à la modification de la loi . Plusieurs des dessins dans ce mémoire , ont été tirés à l'aide du système de gestion des titres miniers du Québec GESTIM , qui est accessible à tous .

MISE EN CONTEXTE

Vive les beaux jours ou nous devons nous lever à 4h du matin pour jalonner un claim sur le terrain qui ouvrirait à 7 :00 AM , ayant pris soin de prendre les moyens nécessaires pour se localiser quelques jours auparavant , afin d'être certain que nous saurions battre la compétition et mettre en valeur ce claim .

A mon avis , quand le gouvernement consulte , j'ose espérer qu'il écoute ce que les gens de l'industrie ont à dire ; suite à ces consultations , le ministère amènera des changements à la loi et aux règlements , afin de mieux refléter les améliorations souhaitables dans l'intérêt des deux parties , dans le but d'améliorer la richesse collective des citoyens . Comme le gouvernement n'a pas les moyens de financer la recherche et le développement du secteur minier , il compte principalement sur les capitaux de risque des compagnie privées ou publiques pour le faire à sa place , mais en favorisant le climat pour compenser l'énorme risque encouru .

Le projet de Loi 79 , tel que proposé par le gouvernement , à bien des points de vues semble vouloir faire disparaître les bases fondamentales mêmes de ce qui a été bâti par nos prédécesseurs . Le but de l'article 17 de la Loi des Mines dit : " La présente loi vise à favoriser la prospection , la recherche , l'exploration et l'exploitation des substances minérales et des réservoirs souterrains et ce , en tenant

compte des autres possibilités d'utilisation du territoire . " On ne sent aucunement le support du gouvernement derrière les mines comme il le fait pourtant avec l'agriculture (MAPAQ) , pourquoi n'a t-il pas la même façon de faire ? Pour ce qui est de l'attitude qu'il a envers l'article 26 qui dit : "Nul ne peut interdire ou rendre difficile l'accès d'un terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État à celui qui a le droit de le prospecter ou de le jalonner en vertu de la présente section , si ce dernier s'identifie sur demande et , dans le cas du titulaire du permis , s'il exhibe son permis " cet article est sans aucun doute une pierre angulaire au développement de la richesse collective , si je ne peux y accéder comment puis-je la développer ? Ceci va nous causer un tort irréparable et nous devons agir maintenant , car l'économie du Québec en dépend.

Point 1 : Le premier point que je tiens à apporter est le suivant :

Nous élistes nos membres du parlement afin qu'ils prennent des décisions à notre place dans l'intérêt de la collectivité . Nous n'abandonnons pas pour autant notre rôle de citoyen , mais nous devons veiller à ce que les décisions prises par ces élus et le gouvernement , reflètent ce que nous voulons , non pas dans l'intérêt individuel , mais celui de la collectivité .

Or , ça commence mal pour le projet de Loi 79 ! Le 1^{er} février dernier , nous recevions par voie de communiqué , que plusieurs outils de travail offerts par le ministère des mines seraient abolis le 1^{er} avril 2010 . "WOW" on met la table pour les consultations ; quel geste maladroit !

Ce sont les outils du quotidien pour bien des utilisateurs ; je peux comprendre que l'on veuille couper dans les dépenses , politiquement c'est beau , mais en pratique il y a beaucoup d'impact que vous ne mesurez pas . Écoutez ce que l'industrie a à répondre à cela ; vous aurez une plus grande crédibilité si on vous sent à l'écoute plutôt que d'imposer unilatéralement vos cogitations à l'hélium .

Un de ces éléments est le jalonement par télécopieur enlevé sauvagement le 1^{er} avril 2010 ; ce ne sont pas tous les gens de l'industrie qui ont les moyens , les accès aux réseaux locaux internet et en plus à haute vitesse , pour être compétitif avec tout le monde . Je donne l'exemple suivant : si je n'ai pas internet au moins j'ai le télécopieur et c'est l'accès aux claims pour tous . Vous arrêtez sur une route pour mettre de l'essence dans votre véhicule ; vous en mettez pour 50\$ et quand arrive le moment de payer , vous n'avez que \$10 dans votre poche . Le pompiste vous dira : vous avez sûrement une carte de crédit alors vous pourrez payer votre dû et continuer votre route ; si je n'ai pas Internet je peux alors utiliser le télécopieur et continuer mon travail de prospection . Pourquoi compliquer la vie des gens quand un système existe et fonctionne bien? Quand on se fait répondre au gouvernement si GESTIM plante il plante pour tous .Belle philosophie et manque de réalisme; les serveurs régionaux manquent et d'autres non , alors nous ne pouvons plus être compétitifs , c'est inégal pas de télécopieur!!! On nous dit : trouver vous des amis ailleurs qui le feront pour vous!!!Quelle empathie !!! Je me demande si cette décision d'enlever le télécopieur est légale au Canada ?

Point 2 :

Quand le gouvernement a instauré le système de désignation sur carte , si ma mémoire est bonne , c'était pour répondre à un besoin spécifique d'une problématique concernant les Cantons de l'Est . La population de cette région ne voulait pas de ces gens qui jalonnaient des claims en posant des piquets de claims avec des plaques métalliques aux coins de leurs lots et faire des plaques sur les arbres comme le prescrivait la loi des mines . A mon avis , dans ce secteur , il était raisonnable de penser que ça créerait des situations de conflits et la décision du ministère d'amener une solution de rechange était très logique et

compréhensible . Donc ils ont instauré des cellules virtuelles qui remplacèrent les lots et ils limitèrent ainsi des conflits inutiles .

Or quand au gouvernement on a suggéré de le transposer à tout le territoire , ils n'ont pas su consulter les utilisateurs en Abitibi par exemple , qui concrètement avait une vision plus nuancée de cet application . En milieu arpenté , à des centaines de kilomètres des grands centres , nous avons un système de lots arpentés qui permettait de se localiser assez précisément pour quelqu'un qui s'en donnait la peine . Cela coûté des millions de dollars en investissement et ce système est fonctionnel; pourquoi ne pas laisser les entités de lots comme claims et appliquer les cellules en dehors des régions minières de l'Abitibi dans les territoires non arpentés ? Cela serait logique et pratique . Je trouve cela aberrant que l'on ne consulte pas assez les gens de terrain , quand dans la pratique , ceux qui peuvent aider le plus à éclairer la situation, sont exclus du processus . Le gouvernement jase beaucoup trop avec les représentants des compagnies dans les grandes villes comme Montréal , Québec et autres , qui n'ont jamais eu autant à travailler sur le terrain au quotidien , mais qui sont pourtant les plus souvent consultés .

Jalonnement concret sur le terrain

Le ministère semble oublier les bases du jalonnement ; les poteaux de claims et les traces qu'on laissait avec les plaques sur les arbres constituaient de l'arpentage primitif . Quand on est dans le bois , en territoire arpenté , les lots existent et on peut se localiser assez bien et on peut valider d'une façon simple si on est chez nous ou chez le voisin avec notre forage . Ces lignes de lots et blocs arpentés sont là et feront toujours office de repères trouvables pour jalonner nos claims. L'idée de casser ce système et le remplacer par des cellules est stupide; les cellules sont des points en latitude et longitude (nous ne sommes pas en haute mer sans repères) que l'on ne peut voir sur le terrain . Ils sont virtuels et ne me dites pas que le GPS fait mieux que ces ligne imaginaires , ce n'est pas vrai. Ceci cause des problèmes quand on se localise avec les cellules ; ça ne correspond à rien de concret de tangible en forêt pour connaître si la zone intéressante est chez nous ou chez le voisin .

La précision des cartes de base à l'échelle 1 : 20 000 , que l'on commande du gouvernement , est de l'ordre de 20 à 30 m d'après les vérifications terrain effectuées avec un GPS différentiel précis à 1 cm ; le GPS de terrain lui , a une précision de l'ordre de 10 m dépendant du couvert forestier et de la disponibilité du signal . Alors s.v.p. pour les territoires des Cantons de l'Est , ceux au nord des cantons arpentés du Québec , je suis d'accord avec votre système de cellules mais où il y a de l'arpentage , que vous avez payez des millions avec nos taxes , de grâce , laissez cela ainsi , un lot = un claim = un unité de base arpenté ; n'essayez pas de compliquer les choses , soyez réalistes et écoutez la logique .

Carte du Québec

En envoi format .Doc, les figures disparaissent ; alors j'ai envoyé par la poste une copie papier .

Le Québec, carte générale



Divisions territoriales

- Frontière Internationale
- Frontière Interprovinciale
- Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

CANTON DE L'EST

Projection cartographique Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 200 km

Réalisation

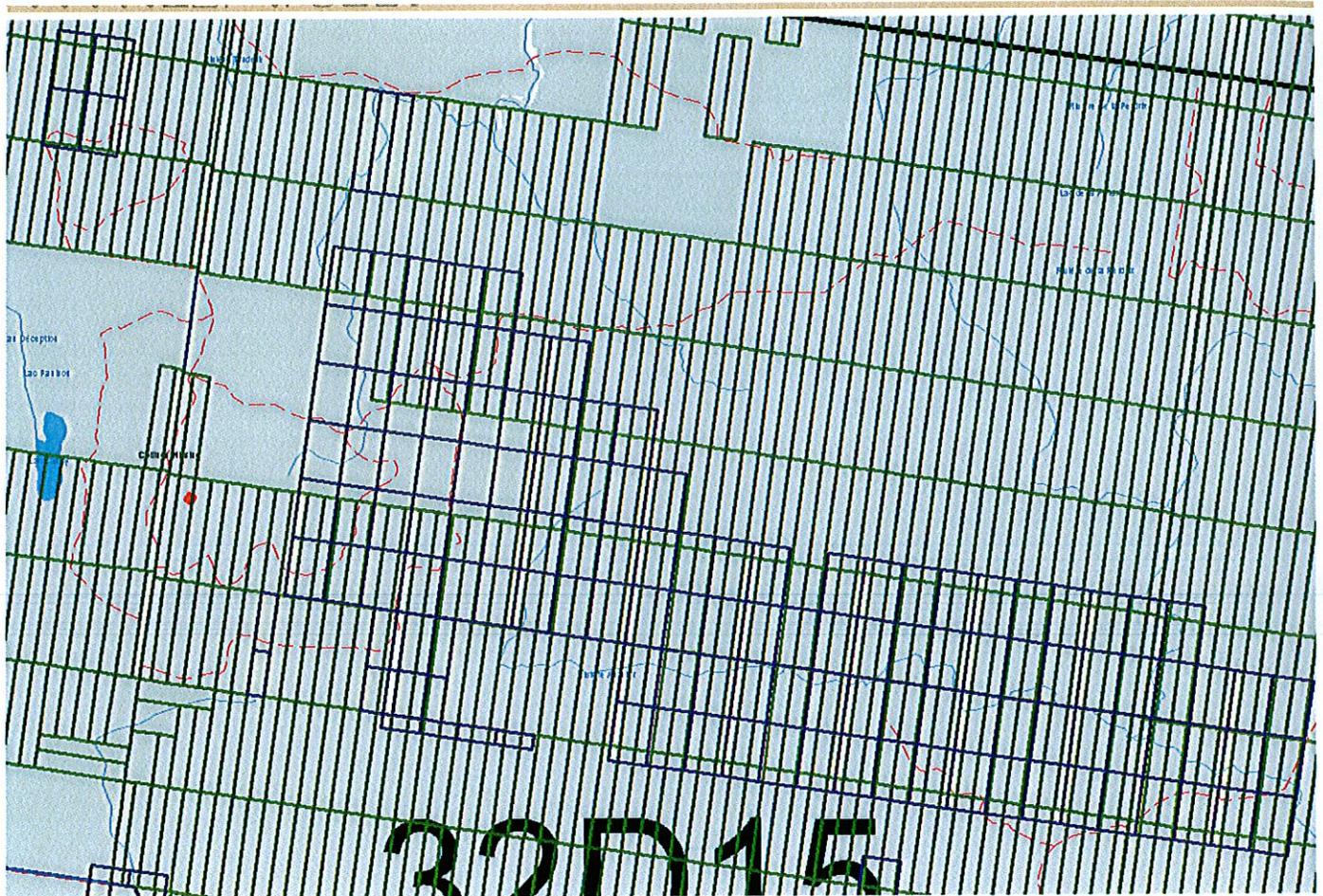
Production Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction générale de l'information géographique
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^e trimestre 2006

Ressources naturelles et Faune

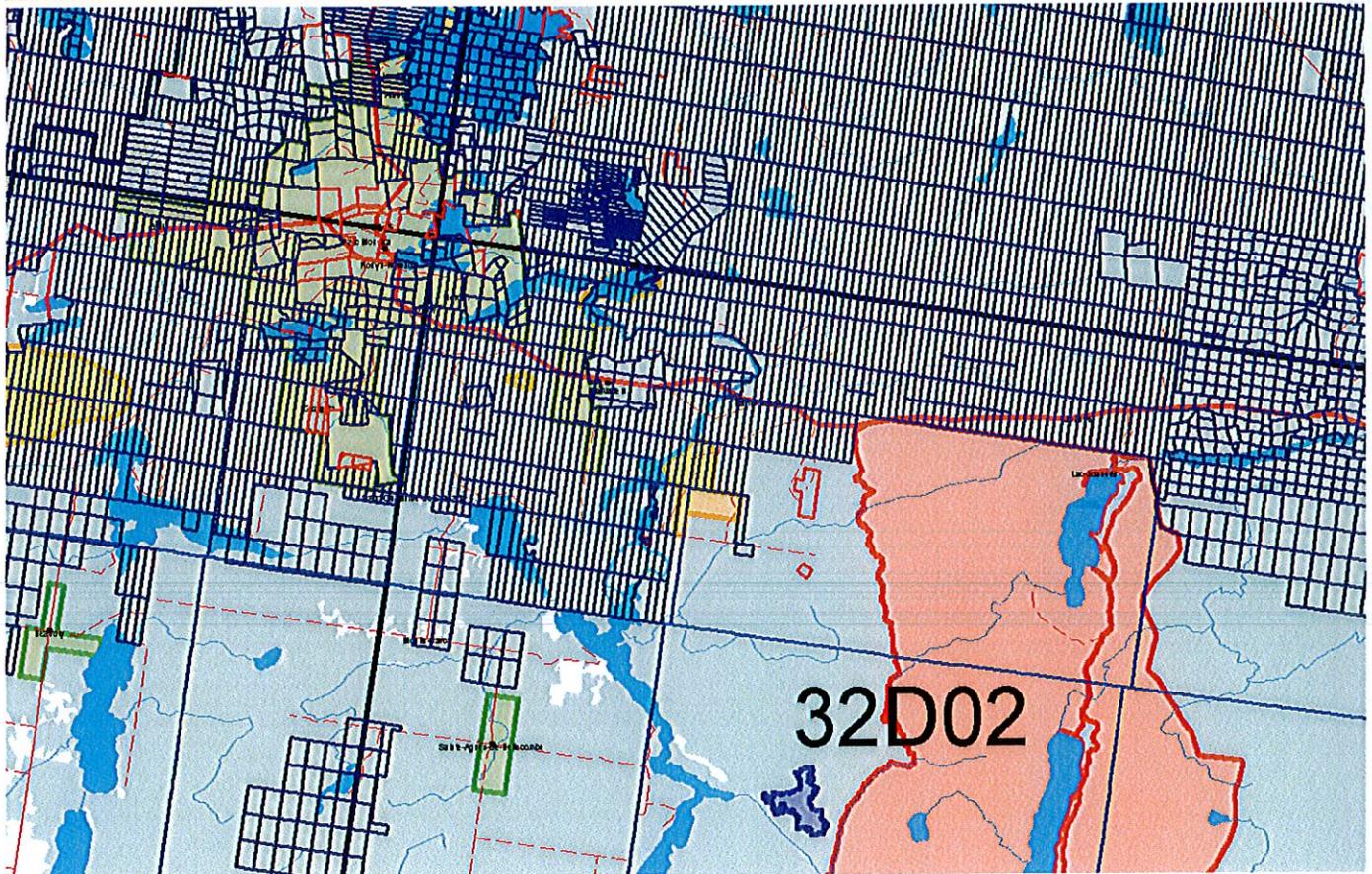
Québec

Carte de claim canton Disson



Le découpage par canton , en exemple ici canton Disson en Abitibi , ou l'on a 10 rangs de 1 mile de hauteur et environ 62 lots par rang qui sont arpentés et qui est un système existant efficace (de couleur vert identifiant le système des lots qui existent au cadastre actuellement) pour se repérer en faisant les travaux d'exploration et autres usages fonciers , municipaux et en taxation . De beaux rectangles bleus sur un fond topographique c'est sûrement joli, mais ce dont on veut c'est que ça soit pratique et efficace ; vaut mieux avoir un système qui est présent physiquement sur le terrain plutôt que d'avoir un système virtuel qui ne correspond à rien du tout . Il faut arrêter cette démagogie , de ne pas utiliser ce qui est bien fait par un système qui ne représente rien de concret. Pourquoi les décideurs du gouvernement ne nous consultent- ils pas , nous qui sommes en première ligne d'utilisation , plutôt que de décider dans les hautes sphères des grands centres ,de ce qui devrait être efficace pour tous les utilisateurs ?

Carte de claim canton Rouyn



Ici par exemple , dans le secteur de Rouyn-Noranda , on a affaire à la situation que le gouvernement impose présentement . Nous avons le système des lots en bleu foncé qui sont arpentés très fonctionnel : 1 clic un claim , ça va bien ; des cellules en rectangles bleus , 30 secondes latitude x 30 secondes de longitude , que le ministère cherche à nous imposer en remplaçant les lots fonctionnels par des rectangles virtuels sans repères concrets que l'on ne peut vérifier sur le terrain contrairement au système actuel; finalement autour du texte 32D02 en territoire non-arpenté en lots , ce système de cellules me convient et je n'ai pas personnellement d'objection à ce qu'on l'utilise . La preuve est faite avec ce croquis que la coexistence peut se faire mais qu'on doit laisser en place le système de lots que nos taxes ont payé à fort prix . Si le gouvernement introduit graduellement ce cancer dans le domaine minier, par cette attitude arrogante , imposant unilatéralement sa façon de faire , l'industrie ira ailleurs et vous serez responsable du chômage et de l'exode des régions ressources , alors seulement , le tort fait , vous en réaliserez la cause , mais nous ici en paieront le prix

Carte de claim canton Launay



Voyez ici un autre exemple que le ministère n'a aucune préoccupation sur les conséquences et les impacts de leur décision .

Si nous voulons faire actuellement un forage par exemple sur un lot (ceux en vert) nous avons ainsi à contacter un seul propriétaire ; dans le système qu'ils préconisent , les cellules virtuelles (rectangles) en bleu , nous devons entrer en contact avec plus d'un propriétaire ce qui pourrait causer plus de sources de conflits et des coûts additionnels . Quel est donc cet entêtement à réinventer la roue , peut-on m'expliquer s.v.p. pourquoi est-ce meilleur?

3: Abolition de l'article 26 de la loi actuelle :

Le gouvernement , qui ne voit pas l'utilité de l'article 26 de la Loi des Mines , devraient venir se ressourcer dans l'air du nord et constater cette semaine , en particulier , l'importance dans les médias qu'a cet article quand les gens ne veulent pas que nous fassions de l'exploration . Cet article ne le dérange pas à Québec , mais ici , c'est une tout autre affaire croyez moi , ça fait les manchettes des journaux et ça menace l'industrie minière que le gouvernement dit soutenir . Quand le gouvernement mettra t-il ses culottes et prendre ses responsabilités et finalement appliquer la loi ? Justice et équité pour tous ; j'ose croire que nous sommes encore en démocratie . Vous avez des cas comme canton Ascot , Grand Calumet de la compagnie Globex , où les propriétaires fonciers empêche carrément l'exploration en demandant des millions juste pour faire de l'exploration . Cher gouvernement , qu'attendez vous pour faire respecter vos propres lois ?

Comparaison

Vous habitez un semi-détaché avec une cours commune ; vous voulez faire des rénovation dans votre maison et engagez un sous-traitant avec qui vous avez signé un contrat ferme avec une avance en argent . Votre voisin ne veut pas du tout que ce sous-traitant mette un pied dans sa cour . Les deux ont des droits mais à défaut de vous entendre qu'allez vous faire? J'imagine vous référer à la loi et celle-ci va trancher .

Il en est de même, dans un cas que nous vivons en ce moment à Rouyn -Noranda , propriétaire de surface et détenteur de claims qui revendiquent tous les deux leur droits mais les propriétaires fonciers refusent à la compagnie de faire l'exploration comme le permet l'article 26 et l'article 65 et la 235 si nécessaire. Que faut-il faire ? Aller devant la loi et invoquer l' article 235 devant un juge ? Les ressources naturelles appartiennent aux citoyens et le gouvernement a le mandat de gérer les ressources , donc a le pouvoir de régler la situation en faveur de l' ensemble de la société, mais vas t-il le faire!!!! Lui seul en a le pouvoir , à lui de l'exercer comme il se doit .

4 Dormance : existe t-il encore de la dormance comme dans les années 60

La dormance de claims miniers , oui par le passé , était présente mais presque inexistante aujourd'hui.

Solution : Les compagnies minières juniors ont pris la relève des compagnies majeurs en faisant des ententes avec celles-ci et ainsi effectuer des travaux sur des claims dormants depuis des années .

5 :Syndrome des mines qui polluent encore!!! Parc à résidus orphelins et coûteux pour les citoyens

En effet dans les années 1930 à 1970 les règles environnementales étaient au minimum avec peut de vision pour le futur ; on se contentait de bien suivre les lois en vigueur. Il en était de même pour les égouts ruraux qui se déversaient dans les fossés le long des chemins ; on voyait aussi des engrais chimiques , qui étaient utilisées dans les champs et le calcium dans les chemins pour la poussière , ceux-ci contaminaient les rivières et les nappes phréatiques . On a aussi entendu parler du cas de la ville de Montréal qui jetait ses eaux usées et la neige dans le fleuve ; dans ces années là , telle était la pratique mais avec peu de notion de préservation de l'environnement.

Aujourd'hui la société en général est sensibilisée au concept de pollution de l'air de l'eau et des sols afin de mieux donner une meilleure qualité de vie aux générations à venir. On balise de plus en plus, avec les lois et règlements, les paramètres de cette nouvelle préoccupation et on progresse de plus en plus vers des normes plus sévères afin d'y arriver. L'industrie minière y prend part et on doit casser ce mythe de pollueur à tout prix; à mon avis on ne fait pas valoir assez souvent les progrès faits par celle-ci. Nous avons un problème d'image ancré dans les pratiques des années 60

6: Concession minière

Quand une compagnie minière B, qui a sous option une Concession Minière d'une autre compagnie A, et peut importe la raison pour laquelle elle ne peut faire les travaux requis, si elle retourne tout simplement à l'ancienne compagnie sa Concession après le 31 décembre, il est alors impossible légalement de faire des travaux prescrits par la loi actuelle.

Solution : Alors la compagnie A doit absolument, dans des cas majeurs comme celui-ci, pouvoir se prévaloir du paiement en lieu, comme il existe présentement dans la loi, sinon elle perdra sa Concession et l'impact pour la compagnie est très grand. La compagnie se trouve malgré la loi à y perdre au change car même si le gouvernement encaisse l'argent, la compagnie elle, n'obtient aucune information nouvelle afin de mettre en valeur sa propriété.

Il est important aussi de garder l'article de loi qui permet de se servir des crédits non cumulatifs sur la concession dans le but de renouveler les claims autour et ce à concurrence de 25% des coûts admissibles pour ces claims. Cette mesure est déjà présente dans la loi et est une bonne mesure qu'il faut garder.

7 Durée de vie des travaux statutaires

Durée de vie des travaux statutaires sur la propriété ne doivent pas être limités à 10 ans, c'est ridicule. Si on citait en exemple que vous avez une maison de \$100000 et que vous faites des améliorations pendant plusieurs années consécutives disons pour \$30000 et qu'au moment de la vente, on ne vous autorisait pas, à demander, plus que vous ne l'avez payé au départ, ça n'a aucun sens.

8 : Réduire la superficie des tirés d'excédent de 4.5 Km à 3 km

Durant les années 1980 à 2000 d'innombrables débats ont été faits sur ce point; après plus d'un an, les intervenants du temps, avec le gouvernement, avaient convenu que 4.5 Km de rayonnement, compte tenu des coûts qui grimpent, était une mesure suffisante. A ce que je sache, la très grande majorité des intervenants du milieu minier sont d'accord à ne pas changer cette mesure qui fonctionne bien. Alors pourquoi veut-on la changer? Est-ce, parce que le fondement de cette proposition repose sur la pseudo dormance? En n'ayant plus de dormance, cette mesure proposée devient inutile.

9: Les amendes suggérées

Qu'en est-il des amendes pour le secteur minier que le projet de loi veut proposer?

Dans la proposition de cette Loi 79, les amendes sont disproportionnées et certaines peuvent aller jusqu'à \$ 50 000 pour des déchets ou rebus abandonnés sur un site de forage. Si la loi est équitable, et qu'on l'applique, les pollueurs qui mettent leurs rebus, carcasses d'auto, vieilles laveuses, déchets de construction etc.. dans des bancs de gravier ou dans des endroits accessibles par des chemins isolés, avec

des amendes de \$200 seulement , devraient être traités avec la même loi , et non pas deux poids deux mesures.

10 : Le gouvernement devrait regarder , à titre d'exemple , certains points positifs faits en Ontario . Les compagnies forestières ont accès aux bases de données du gouvernement et quand ils planifient de faire des travaux dans un secteur , ils contactent la compagnie qui détient les claims dans le registre . Ils mentionnent le niveau de l'intervention , coupe partielle , totale , scarifiage , plantation etc.. , et demandent si il y a des éléments auxquels il faut faire attention , réseau de lignes , poteaux de claims , tranchés , forages etc , et de fournir un plan avec des coordonnées des choses qu'ils doivent surveiller . Ceci est un exemple concret de collaboration qui est souhaitable au Québec. Ici on vit une situation ou une compagnie forestière a effectué une coupe importante dans un secteur avec beaucoup de forage et la minière n'a jamais été avisée perdant ainsi le réseau de lignes de plusieurs milliers de dollars . On essaie de comprendre pourquoi les gouvernements , en regroupant les ministères sous un même espace physique, ne parviennent-ils pas à concerter les interventions lors des émissions de permis ?

CONCLUSION

Le gouvernement , dans sa volonté politique de modifier la loi des mines , devrait vraiment tenir compte de l'opinion des gens qui font l'industrie , de ceux qui en vivent , de ceux qui en dépendent et ceux qui gravitent autour de cette industrie , pour vraiment refléter un changement voulu , souhaité et réalisé . Une petite boîte de suggestions , ou un site internet au gouvernement , afin de recueillir les suggestions , qu'on enverrait au responsable à Québec . En partant de la base , journaliers , techniciens , foreurs , géologues , administrateurs , chercheurs universitaires , tout ce monde là a sûrement d'excellentes idées à vous soumettre .

J'oserais même dire ,vous avez des gens au ministère des mines qui sont des répondants de première ligne, avec qui nous faisons affaire régulièrement et qui connaissent nos besoins et nos préoccupations face à la loi . Ces gens sont des ressources qui sont là dans vos bureau et qui ne demandent pas mieux que de suggérer à leurs gouvernement qui fait la sourde oreille , les bonnes idées qu'ils ont à dire .

Vous n'avez qu'à penser dans les bureaux régionaux à des personnes comme Pauline Mercier qui se dévouait d'une façon remarquable pour les gens de l'industrie , eux qui savaient apprécier la passion qu'elle avait pour son métier, mais que votre indifférence de gouvernement du Québec l'a fait changer de carrière . D'autres à Québec , comme Lise Deschênes , Julie Gagné , Léon Carbonneau , Marcel Tremblay Ian O'gallagher , Katherine Berrouard que vous avez perdue , et d'autres aussi , sont des gens en qui nous avons la pleine collaboration et dont nous voulons souligner le travail au quotidien.

L'industrie , quand ces mêmes gens seront retraités , sera perdante dans la qualité et le professionnalisme que ces gens ont su nous fournir durant leur séjour au ministère , j'espère juste que vous saurez les remercier convenablement .

Je reviens toujours avec la notion d'imputabilité auquel les décideurs des hautes sphères du gouvernement devraient être soumis comme dans le privé ; si on pousse pour tel changement dans la loi et que l'industrie vous dit que ca ne marcheras pas et que vous vous entêtez quand même , la conséquence devrait être la même dans les deux cas , vous faire mettre devant la réalité et vous chercher un travail ailleurs

J'en ai contre les "penseurs de système" du gouvernement qui sont très influents dans les couloirs décisionnels et qui essaient de mater l'industrie . Ces gens n'ont aucune notion du terrain réel et n'ont aucune préoccupation pour les effets que causeront leurs décisions dans le futur : par exemple

La réforme scolaire des années 1980 , dans les écoles on apprenait aux enfants à écrire au son, contenant plein de fautes de français en disant qu' on corrigerait cela plus tard , l' important c' était d'écrire . Ces même jeunes ont eu de la difficulté au Cégep et à l' Université à cause de cela ; quel gâchis! Les penseurs n' ont pas eu de sanctions ni de conséquences, c'est incroyable .

Le cas des infirmières , le gouvernement a voulu sauver de l' argent à court terme , on a envoyé à la retraite au gros prix , plusieurs infirmières qui auraient pu donner encore de belles années au système de la santé .Quelques années plus tard , on manque par hasard d' infirmières et celles en places sont exténuées par la surcharge de travail et paient , de leur santé , l' erreur de la stratégie du gouvernement. La relève n' étant pas au rendez vous , quel signal cela envoie t- il aux jeunes , inscrivez vous en santé et l' image qui se dégage n' a rien de rassurant pour cette relève dont on a tant besoin .

Il y a surement beaucoup d' exemples comme cela au Québec ; je vous en prie , vivez donc avec cette notion de responsabilité , d' imputabilité , vos interventions de penseurs seront mieux mesurés et ainsi ils verront eux mêmes que, si ceci est trop farfelu, ils vont y penser deux fois avant de mettre leur emploi en jeu tout comme le secteur privé . Mais si les penseurs du gouvernement amènent , quelque chose de constructif et d' intéressant , il faudra prévoir un mécanisme de gratification car ils ont fait avancer positivement la société .

Ne maltraitez pas trop l' industrie , avec vos lois contraignantes , parce que vivons ici en Abitibi et l' industrie nous permet d' avoir de bons salaires, de ne pas être en chômage ni d'alourdir le fardeau des gouvernements. Ils sont présents ici dans les années fastes , mais aussi , ils nous soutiennent dans les mauvaises années , en nous permettant de travailler et de ne pas perdre notre expertise . Ils contribuent aussi financièrement à plusieurs événements culturels majeurs et uniques en régions minières ; alors pendant qu' ils soutiennent ces événements , la qualité de vie de nos citoyens augmente , alors le gouvernement a moins besoin de soutenir avec des sommes d' argent ces secteurs .
Si comme gouvernement responsable vous les maganez , quand la récession sévira , car l'industrie est cyclique , ils repartiront pour de bon et ça sera l' exode et la fin pour nous car le bois est coupé , l' agriculture ne nous fera pas vivre et les touristes ne viendront pas , alors réfléchissez!!!

En tant que citoyen et travailleur en exploration minière , à titre de gouvernement cessez de vous concentrer sur des mesures coercitives qui nuisent à la collaboration ; écoutez ceux qui ont le souci de créer un équilibre entre l' imposition de mesures drastiques et le souci de faire les choses plus simples pour tous .

Pour terminer j' aurais une suggestion à faire ; chaque personne qui travaille pour le ministère des mines devrait avoir sur son bureau , un petit échantillon d' or afin de lui rappeler qu' il n' est pas un numéro et qu' il contribue lui aussi par son effort et sa créativité au travail à participer au mieux être et au développement de nos richesses naturelles en tant que société .

Merci

Information personnelle

Raymond Bédard
260 ave du Zinc
Rouyn- Noranda
Qc J9X 6C2
raycbedard@hotmail.com